

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DE L'UCA**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE A DISTANCE DU 02 JUIN 2026,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu le règlement intérieur de l'UCA ;

PRESENTATION DU PROJET

En application de l'article 12 des statuts de l'UCA, le premier vice-président, chargé du pilotage et des moyens est élu par les membres du conseil d'administration, sur proposition du président de l'UCA, parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs remplissant les conditions pour être électeur ou électrice aux conseils centraux de l'UCA.

Cette élection est acquise à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Aurélie GOUSSET est élue première vice-présidente, chargée du pilotage et des moyens, de l'université Clermont Auvergne à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Membres en exercice : 40

Votes : 33

Pour : 27

Contre : 0

Votes blancs : 6

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI



Le 3 juin 2026